

Mémoire présenté au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes

Conformément au courriel que j'ai reçu de l'Unité des vétérans dans la fonction publique le 12 avril 2019, je vous présente un bref mémoire de mon expérience à ce jour concernant mes demandes d'emploi au gouvernement fédéral.

Je suis un ancien combattant comptant 34 années de service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) et je serai libéré pour des raisons médicales le 30 septembre 2019. Je suis actuellement affecté au détachement du Centre de transition de Comox et j'ai fait des pieds et des mains depuis un an et demi pour améliorer ma scolarité.

La question est la suivante : pourquoi un adjudant-chef, avec toute son expérience et son instruction, qui a en outre été nommé sergent-major régimentaire de la plus grande unité de l'Armée de terre de l'Ouest canadien (le 1^{er} Bataillon des services), doit-il consacrer tout ce temps à améliorer sa scolarité?

La raison est que l'Alliance de la Fonction publique du Canada ne vous considérera même pas comme un candidat valable pour de simples postes AS (services administratifs) au sein du gouvernement fédéral si vous ne détenez pas un diplôme ou un grade! On vous dit que vous serez peut-être considéré si vous avez une expérience actuelle et pertinente, mais très honnêtement, votre demande est rapidement rejetée.

Il faut savoir que mes expériences sont toutes liées au fait de ne pas avoir mon numéro de « présentation prioritaire ». Cependant, avec mes connaissances, mes compétences et ma formation, je devrais être considéré comme un atout et non un obstacle parce que je ne possède pas de papier (diplôme ou grade).

L'expérience la plus frustrante que j'ai vécue est sans doute celle de mes demandes d'emploi (services ou dossiers administratifs) à Anciens Combattants Canada qui ont été rejetées soit pour scolarité insuffisante, soit parce que ma demande d'emploi repose pendant plus d'un an sur une pile, sans espoir d'être traitée de façon légitime.

Enfin, je trouve ma dernière tentative d'embauche au ministère des Pêches et des Océans à la fois amusante et décourageante. Au cours de la dernière année, j'ai fait toutes les démarches, j'ai fait leurs tests, j'ai répondu à d'autres questions et j'ai même envoyé un curriculum vitae à jour. Qu'est-ce que j'en ai gagné? Les Ressources humaines du MPO croient que je suis peut-être « **partiellement qualifié** » pour occuper un poste AS-02 ou PM-02. Franchement, le processus m'a fait perdre mon temps et, une fois de plus, ma demande est jugée seulement en raison du manque d'études formelles.

Cordialement,

Thomas J. Harrison, CD, PMP
Adjudant-chef
Détachement du Centre de transition de Comox